Les auteurs inconnus

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1009

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020484

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ENSEIGNEMENT

Des vases communiquants

(*jd*) Dans le cadre d'un sondage commandé par l'OFIAMT et la Conférence universitaire suisse, une majorité des quelque 5000 jeunes universitaires interrogés ayant obtenu leur diplôme en 1988, ont regretté que l'enseignement universitaire ne soit pas davantage axé sur la pratique.

On peut certes comprendre la frustration de celles et ceux qui, entrant dans la vie active, se rendent compte que leurs connaissances certifiées ne sont pas complètement et immédiatement adéquates aux exigences du marché du travail. Il est pourtant illusoire de croire qu'une formation, aussi bonne soit-elle, peut se dispenser d'un apprentissage sur le front; l'acquisition de connaissances, de techniques, ne remplacera jamais la confrontation directe avec le faire, et l'exercice le plus «véridique» ne rendra jamais compte des exigences de l'action grandeur nature.

Mais au-delà du fossé plus ou moins large, mais toujours présent, entre la formation et l'activité professionnelle, la remarque des jeunes diplômés révèle une conception très discutable bien que fort répandue de l'Université: le reproche d'un enseignement trop éloigné de la pratique fait référence, en négatif, aux qualités et aux prestations qu'on attend d'une école professionnelle supérieure. L'Université remplit mal ce rôle, mais elle devrait l'assumer.

Cette conception de l'université-école professionnelle, l'institution universitaire a elle-même contribué à l'accréditer, en diversifiant ses programmes et ses diplômes non seulement en fonction de l'évolution et du développement du savoir scientifique, mais aussi en s'adaptant tant bien que mal à la spécialisation croissante des activités professionnelles, et en se lançant maintenant à corps perdu dans la formation continue. Il ne fait pas de doute que toute une série de professions exigent une solide formation préalable que le seul apprentissage sur le tas ne saurait remplacer. De même cette formation initiale ne suffit plus à assumer une vie durant des fonctions professionnelles dont le contenu et les exigences évoluent rapidement; elle a besoin de mises à jour périodiques. La question qui se pose, c'est de savoir si telle est la mission de l'Université. Or cette dernière n'est guère encline à affronter cette interrogation; elle paraît préférer une discrète adaptation qui lui garantit momentanément le monopole de l'enseignement supérieur et légitime ses besoins financiers face aux autorités politiques.

La double mission des Hautes Ecoles, incessamment rappelée, la recherche et l'enseignement, ne tient plus la route face aux multiples fonctions que l'Alma mater prétend aujourd'hui assumer, notamment la formation professionnelle supérieure. Maintenir l'idéal de l'Université libérale défini par le philologue allemand Humboldt au XIXe siècle et répondre efficacement aux besoins changeants du monde professionnel n'est plus possible. Cette conjugaison se révèle même contre-productive: la recherche fondamentale et la transmission des connaissances ne correspondent pas aux besoins de la formation professionnelle, même supérieure, et les spécificités de cette dernière ne favorisent pas les activités de recherche. Déjà dans de larges secteurs la recherche de pointe ne nourrit plus l'enseignement et les charges que représente ce dernier absorbent le temps et l'énergie indispensables à la recherche.

Pourquoi dès lors ne pas admettre l'impasse et créer des structures adéquates aux différents objectifs que l'Université n'est plus à même de poursuivre? Des écoles professionnelles supérieures qui forment juristes, enseignants, psychologues et médecins. Des académies vouées à la recherche scientifique et au développement du savoir. Et des passerelles possibles entre les deux types d'institution, pour des chercheurs désireux et capables de vulgariser leur savoir et des enseignants qui ressentent le besoin d'approfondir leurs connaissances. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les auteurs inconnus

«Un jour que j'étais plus gai qu'à l'ordinaire, je voulus l'embrasser. Elle s'y opposa; et les efforts que je fis pour m'en rendre maître ayant dérangé son fichu, j'entrevis sous la gaze deux petits charmes naissants que Cupidon semblait avoir placés lui-même. A cette vue je sentis palpiter mon cœur.

Lucile parut fâchée, et allait s'échapper; je la retins et la fixai longuement. Elle baissait la vue. A la fin je rencontrai ses yeux; et ce coup d'œil, lancé et rencontré au hasard, alluma dans mon sein la flamme qui le dévore.

Longtemps nous nous en tînmes à de simples regards...»

— Eh bien! Vous vous êtes donc mis à la collection *Arlequin*, malicieusement prônée par Jean-Luc Seylaz?

— Vous n'y êtes pas du tout! L'auteur de ces lignes est l'un des noms les plus connus du XVIIIe siècle!

— L'un des noms les plus connus... Tout de même pas Voltaire... Tout de même pas Diderot!

— L'un de nos compatriotes, né dans le canton de Neuchâtel — ou plus exactement la Principauté de Neuchâtel...

— Seigneur! Vous ne voulez pas me dire que Madame de Charrière...

— Vous y êtes encore moins! Je vais vous aider en vous citant d'autres passages du même auteur — par exemple: *«Où est donc le si grand crime que d'avoir demandé cinq cents têtes criminelles pour en épargner cinq cent mille innocentes?»* Ou encore: *«J'avais dit, il y a trois mois, qu'il y avait six cents coupables, et que six cents bouts de corde en feraient l'affaire. Quelle erreur!... Nous ne nous en tirerons pas maintenant à moins de vingt mille.»* Ou encore: *«On me refuse le titre de philanthrope? Quelle injustice! Qui ne voit pas que je veux faire couper un petit nombre de têtes pour en sauver un grand nombre!»*

— Un Neuchâtelois? Vous vous moquez de moi!

— Jean-Paul Marat, né à Boudry (où il a sa place), auteur dans sa jeunesse d'un «roman de cœur»: *Les aventures du jeune compte Potowski.*

Il faut bien l'avouer: Saddam Hussein n'est pas très sympathique... Marat l'était-il beaucoup plus? *«Je me suis fait*

anathème pour ce bon peuple de France...» Michelet le compare tantôt à un crapaud, tantôt à quelque lézard! Mais Victor Hugo me paraît l'avoir mieux vu: *«Non, Marat n'est pas mort. Si vous voulez savoir son vrai nom, criez dans l'abîme ce mot:* Marat, *l'écho, du fond de l'infini, vous répondra* Misère*! Mettez-le au Panthéon, ou jetez-le à l'égout, qu'importe, il renaît le lendemain. Il renaît dans l'homme qui n'a pas de travail, dans la femme qui n'a pas de pain, dans la fille qui se prostitue, dans l'enfant qui n'apprend pas à lire...»*

Or voilà le danger! Pas plus que dans la nature, il n'y a dans l'Histoire de génération spontanée.

Quand on en aura fini avec Saddam Hussein, et il le faudra bien, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il ressurgira — où? Je ne sais pas: en la personne des successeurs des actuels dirigeants iraniens ou syriens ou libiens ou algériens ou turcs... — Selon vous, il n'y aurait donc aucun moyen de faire reculer le dictateur irakien? de le convaincre que le jeu n'en vaut pas la chandelle?

— Vous souvient-il de ce livre intitulé *La Psychopathologie de l'échec*, du docteur Laforgue? Il y étudiait entre autres le cas de Napoléon, montrant comment le Petit Caporal poursuivait ses entreprises jusqu'au point où il devait nécessairement aboutir à la catastrophe. Poussé en quelque sorte par «Thanatos», par un instinct de mort véritablement suicidaire...

C'était très convaincant! ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Points de vue: Claude Auroi, Jeanlouis Cornuz
L'invité de DP: Philippe Bois
Abonnement: 65 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10
Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

DROITS POLITIQUES

Qui vote où...

(*fb*) Oui, il existe encore une population qui a le stylo à gauche, prête à se donner chaud au cœur au nom d'idéaux humanistes. Il a suffi d'un week-end de votations et de manifestations culturelles diverses pour récolter à Genève les 10'000 signatures nécessaires à l'initiative «Toutes citoyennes, tous citoyens!» Se réclamant du mouvement historique qui a étendu le suffrage universel aux jeunes entre 18 et 20 ans en 1979, aux femmes en 1960, aux Confédérés en 1848, elle propose d'étendre le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal et cantonal aux étrangers ayant plus de dix ans de résidence en Suisse.

La gestation fut longue au sein des partis socialiste, écologiste, du travail, de l'extrême-gauche, des syndicats et des associations, et l'accouchement douloureux: à la fin de l'été, la recherche d'un texte recueillant le plus large accord échouait devant la détermination des partisans d'une «citoyenneté fondée sur la résidence» à n'accepter aucun compromis. Dans une démarche qui se veut moins fondamentaliste et plus pédagogique, les syndicats ont alors lancé une initiative «Vivre ensemble — Voter ensemble» qui ne revendique pas le droit d'éligibilité. Le résultat nuancé du double vote sur les initiatives antinucléaires comme le refus — malgré une configuration politique passablement différente — de l'éligibilité sur le plan communal à Neuchâtel pourraient bien transformer ces péripéties en acte de grande sagesse.

Sur le plan fédéral, il existe également un projet d'étendre le cercle des bénéficiaires des droits politiques — dans une direction diamétralement opposée. Le Conseil fédéral propose d'aller jusqu'au bout de la logique de la citoyenneté fondée sur la nationalité en supprimant les limitations qui s'appliquent aux Suisses de l'étranger: ceux-ci pourraient désormais voter par correspondance et non seulement à l'occasion d'un séjour au pays (et pour autant qu'ils se soient inscrits sur les listes électorales); c'est en 1975 qu'a d'ailleurs été introduite cette première exception au principe de la citoyenneté fondée sur la nationalité et la résidence. Comme le relève le constitutionnaliste et conseiller aux Etats radical de Bâle-Campagne René Rhinow (*Tages Anzeiger* du 4 septembre), les scrutins les plus serrés pourraient alors être tranchés par des personnes qui n'en subiraient pas les effets. Deux tiers des 456'000 Suisses à l'étranger jouissent d'une autre nationalité; ils sont souvent nés dans la cinquième Suisse et n'ont avec le pays qu'un attachement administratif et sentimental. Il y a du référendum dans l'air.

Si le passeport suisse peut avoir un sens même pour quelqu'un qui n'y a jamais habité et ne peut y voter, on a plus de peine à voir l'intérêt de créer une citoyenneté pour les étrangers. Et cela particulièrement lorsque la durée requise est aussi longue que celle permettant la naturalisation et alors que la Suisse n'exige plus l'abandon de la nationalité antérieure.

Le parallélisme avec les jeunes ou les femmes (voire les Noirs en Afrique du Sud) ne tient en effet pas: contrairement à ces cas, c'est un acte de volonté qui tient les étrangers résidant depuis plus de dix ans en Suisse en dehors du corps électoral. Octroyer les droits politiques de manière unilatérale, c'est faire perdre une partie de l'attrait du passeport suisse aux yeux des étrangers désireux de s'impliquer dans les affaires publiques. Encourager, simplifier, banaliser l'acquisition de la nationalité, voilà l'intérêt de la Suisse et d'une intégration complète, mais ça n'a pas l'effet roboratif des beaux principes, lorsque la gauche se sent du vague à l'âme. ■

APRÈS DENNER

Coop dans le tabac

Coop va lancer une marque de cigarettes pour lutter contre les conditions imposées aux revendeurs par le cartel du tabac. Denner ne sera donc plus seul à être en bagarre dans ce domaine. La nouvelle marque ne portera pas le nom «La Syndicale» qui avait été adopté au début du siècle par des cigarières en grève dans la région d'Yverdon lorsqu'elles avaient commencé à produire des cigarettes.